

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JANVIER 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme LICOUR à Mme DECERF
Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Absent(e)s excusé(e)s: M. BOCQUET, Mme DUMORTIER

➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Absents : 2

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Paszek Jacqueline dite « Jacotte », décédée le 14 janvier. M. Govin nous informe vouloir adresser une requête auprès du Tribunal Administratif concernant la délibération sur le projet d'encaissement de la location des jardins ouvriers (10 euros) par le comité des fêtes.

1-DÉLIBÉRATION POUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 avec les catégories d'emploi, de grade, les fonctions et la durée de service. Ce récapitulatif va permettre d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de l'ensemble du personnel

➔Vote : 12 pour

2- DEVIS CANALISATIONS EAU POTABLE + BORNE INCENDIE

Un premier devis de l'entreprise Veolia, gestionnaire de l'eau sur notre village, avait été présenté lors du dernier conseil. Celui-ci en avait souhaité d'autres. Un devis a été demandé à l'entreprise SADE, spécialisée dans le domaine de l'eau.

Devis VEOLIA : 38.978,74 € HT

Devis SADE : 43.362,00 € HT

Monsieur le Maire propose de valider le devis Véolia qui aurait pu être accepté plus tôt. En effet, le code des marchés publics permet de n'avoir qu'un devis en dessous du seuil de 40.000 € HT.

➔Vote : 12 pour (et le conseil autorise le maire à signer le devis)

3- DÉLIBÉRATION POUR UN CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

M. le Maire précise qu'il possède un certificat électronique. Il permet de valider les bordereaux de mandats et de titres ainsi que signer électroniquement aussi bien ces documents financiers que les délibérations. Le certificat est nominatif et reste valable jusqu'au renouvellement de l'exécutif. Il propose de prendre un certificat pour la secrétaire afin de pallier une éventuelle vacance.

➔Vote : 12 pour

4- DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA D.U.P. **(déclaration d'Utilité Publique)**

M. le Maire explique qu'il avait programmé une réunion avec M. et Mme Delavière mais Monsieur Delavière a fait savoir par le biais de son avocat qu'il ne serait pas présent. Concernant l'arrêté de péril, de menus travaux ont été réalisés mais l'ensemble demeure toujours dangereux. Monsieur le Maire donne un schéma synthétique expliquant la phase administrative de la D.U.P.

Il faut expliquer le bien-fondé de cette mesure dans la délibération à envoyer à M. Le Préfet :

- * Infiltration des eaux pluviales de la rue et provenant de la déconnexion des maisons sous cet espace.
- * Retrait d'une verrue dans le village d'un local inutilisé de longue date, insalubre, peu entretenu, vétuste voire dangereux
- * Nécessité de créer un parking pour faciliter le trafic sur la RD 191 en direction de Samara

Chaque conseiller a pu exposer son point de vue sur le sujet avant de passer au vote.

➔ Vote : 8 pour, 4 contre

5-INFORMATION CONCERNANT LE COURRIER RELATIF A BERTOLA

M. le Maire distribue une copie de ce courrier. La société Bertola ex- SETEM Véranda est en liquidation judiciaire. Le mandataire nous a écrit pour nous demander si la commune était d'accord pour qu'on lui rétrocède la voirie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- * AB 210 -212- 215 (voirie)
 - * AB 211 (rond-point en herbe)
 - * AB 213- 214 (pointes engazonnées)
- sur lesquelles des travaux d'infiltration d'eaux pluviales ont été réalisés par la commune (ceux-ci n'avaient pas été faits).

Suite à l'entretien de ces terres, il est normal que celles-ci reviennent à la commune

➔ Vote : 12 pour

Par ailleurs, le mandataire a eu une proposition d'acquisition de la ZP 18 de 29.993 m² où se situe l'OAP du PLUI. Celle-ci, pour l'instant, est en 2AU.

La commune attend de connaître le classement de cette parcelle et la proposition de prix sachant qu'il y a un droit de préemption avant de se prononcer.

6- DEMANDE D'ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION et INFORMATION DE LA PERCEPTRICE

Mme Sénécaux a adressé un courrier en mairie pour demander un abattement de la taxe d'habitation en fonction de son handicap.

Par ailleurs, la perceptrice a transmis un courrier informant de la suppression progressive de cette taxe : 80% en 2019 et le reste en 2020.

Dans cette lettre émanant du ministère de l'action et des comptes publics, il est indiqué la compensation des collectivités. Celle-ci sera intégrale et pérenne.

* La part départementale de la taxe foncière propriétés bâties sera reversée aux communes en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

* La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

* Une simulation pour notre commune a été fournie.

Compte tenu de cette suppression progressive, le conseil préfère attendre de nouvelles instructions.

7- DÉLIBÉRATION POUR L'INTÉGRATION DU RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

La commune avait déjà fait une pré-inscription pour adhérer à ce réseau des médiathèques sur le territoire. La CCNS souhaite en unifier le fonctionnement. Il nous faut maintenant voter pour l'intégration au réseau et cela nous permettra de bénéficier d'aides de la CCNS telles que les ordinateurs + imprimantes et logiciels identiques sur tous les sites.

Un personnel qualifié en médiathèques viendra travailler en coopération avec les bénévoles et Mme Laurent Sophie, à raison de 25h à Saint-Sauveur et 10h à Argoeuvres. Cela coûtera 13.000 €, déduits de la dotation de solidarité

➔Vote : 12 pour

8-INFORMATION CONCERNANT LES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'avis de consultation des entreprises a été publié dans le Courrier Picard le 17 janvier. Les entreprises devront répondre pour les différents lots avant le 7 février 2020 à 12h. Il y aura une réunion de la commission d'appel d'offres.

9- INFORMATION CONCERNANT LE PLUI

Une nouvelle réunion a eu lieu fin décembre. Monsieur le Maire a rappelé que le fermier dont la ferme est située dans le périmètre de protection du captage d'eau a arrêté son exploitation. Il y a lieu de voir avec les autorités compétentes pour modifier leur avis. M. Lecryt, chargé de mission en charge du PLUI à la CCNS quitte ses fonctions.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) devait passer en Règlement National d'Urbanisme (RNU) au 1^{er} janvier 2020. Finalement, il ne le sera que fin 2020.

10- INFORMATION CONCERNANT LES PETITES MAISONS

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré « Maisons 3 carrés » pour l'étude d'un avant-projet concernant l'aménagement du terrain de l'OAP 23 afin d'y construire des maisons à destination des seniors.

En tout, ce serait une dizaine de maisons qui pourrait être construite avec des T3 accessibles aux personnes handicapées et des maisons de plain-pied. Le prix s'oriente vers 100 à 110.000 €/ maison

11-INFORMATION CONCERNANT LE PERSONNEL

M. Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Mme ARNOULD Véronique revendiquant le poste de la médiathèque. Il lui a été répondu que ce poste était un poste intercommunal du réseau de bibliothèques et que la personne devant l'occuper serait une professionnelle de la spécialité.

M. Casella Bruno a passé une visite pour la fin de son mi-temps thérapeutique. Il reprend à plein temps à partir du 27 février 2020 avec des restrictions :

* pas d'efforts violents et pas de port de charge de plus de 5kg

12-ROND-POINT

Monsieur le Maire informe avoir reçu la confirmation qu'un rond-point de 40 mètres de diamètre serait installé à l'intersection des RD97 et RD12 à partir de la mi-juin. Celui-ci avait été réclamé depuis longtemps par la commune de Saint-Sauveur et celles environnantes. Les réunions annonçaient des échéances plus ou moins lointaines selon les interlocuteurs.

13-PHOTOCOPIEUR ECOLE JACQUES PREVERT

Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes avaient demandé avec insistance un photocopieur. En effet, les classes à plusieurs niveaux sont difficiles à gérer en photocopie. De même, l'éloignement de l'appareil situé en mairie complique l'approvisionnement pour les besoins de la classe.

Deux choix de machines Konica sont proposés :

Soit le Hub227 en A3/A4 pour 2.867,99 € HT à l'achat ou 52,99 € HT/mois sur 21 trimestres

Soit le Hub4052 pour 1.699 € HT à l'achat ou 34 € HT sur 21 trimestres.

A cela, il faut ajouter le coût de la maintenance et l'assistance (toner, photoconducteur, unités d'images, déplacements, main d'œuvre, et pièces détachées) soit 0,0045 €/ feuille A4. Tarification identique dans les deux propositions.

Monsieur le Maire propose la location chez Konica du Hub227 avec assistance et maintenance à 0,0045 €/ copie pour un coût de 52,99 € HT/mois.

➔Vote : 12 pour

Prochain conseil : VENDREDI 28 FEVRIER 2020 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'M. Casella', 'F. de Limerelle', and others, along with the number '236'.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL, Mme DESCAMPS, Mme LICOUR, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE
Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme BOUTELEUX à Mme LICOUR
M. BOCQUET à M. BLONDEL

Absent(e)s excusé(e)s: Mme DUMORTIER

➔ Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Absents : 1

M. Delattre s'excuse d'avoir dû déplacer la réunion mais il a été informé tardivement qu'il fallait voter une délibération (point 4) avant le 25 février. M. Delattre informe du passage d'un agent du centre des impôts, M. Vivien JAN-MAHAMAD, technicien géomètre du cadastre qui débutera ses travaux de relevés à partir du 24 février dans toute la commune.

1-CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DU VESTIAIRE DE FOOT

M. le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 20 février. Le bureau d'études INTERVAL a rendu son analyse, que M. le Maire distribue. La notation s'est répartie à 60% pour le prix et 40% pour la note technique. Il est rappelé que tant que les entreprises retenues n'ont pas été désignées officiellement, les informations données ce soir le sont à titre confidentiel.

La procédure est la suivante : les entreprises non retenues doivent d'abord être prévenues, il faut attendre un délai de 15 jours avant d'avertir celles retenues. M. le Maire informe donc qu'une autre réunion de conseil aura lieu pour entériner l'analyse des offres et le choix définitif des entreprises pour le marché d'extension du vestiaire du stade de football. Il annonce que l'enveloppe globale de ce projet s'élève à 75.000 € HT, répartis sur 7 lots sans compter les frais d'architecte. Le projet final avoisinera les 100.000 € TTC.

2- DÉLIBÉRATION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Lors d'une réunion communautaire la communauté de communes avait octroyé une subvention de 14.000 € pour le projet d'extension du vestiaire. Cependant, le montant du projet s'élevait alors à 56.000 €. Comme vu dans le point précédent, la construction coûtera plus cher que prévu. M. le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de solliciter une subvention complémentaire auprès de la CCNS.

➔Vote : 13 pour

3- DÉLIBÉRATION POUR REDEVANCE DE CONCESSION GrDF 2015

Il y a lieu de prendre une délibération afin de pouvoir toucher la redevance de concession GrDF datant de 2015. M. le Maire explique avoir reçu l'accord du délégué territorial pour

encaisser cette recette datant d'il y a 5 ans pour un montant de 994€. Les conseillers autorisent le maire à émettre le titre nécessaire à son encaissement.

→Vote : 13 pour

4- DÉLIBÉRATION POUR NOUVELLE PROCÉDURE D'AUTORISATION DE CAPTAGE

Suite aux échanges avec l'ARS concernant le château d'eau de Saint-Sauveur et de la non-constructibilité demandée par les services de l'Etat et ayant pour conséquence le blocage de la validation du PLUI pour notre commune, Monsieur le Maire expose les différents scénarios possibles et le coût relatif à chacun des choix.

Compte tenu de la distribution d'eau qui s'effectue sans problème à partir de ce captage depuis 1937

Compte tenu de l'autorisation de captage qui a été abandonné en 2001, à cause de la présence d'une ferme dans le périmètre du château d'eau

Compte tenu que cette ferme avait été autorisée en 1965 contre l'avis du maire de l'époque, il serait dommage que Saint-Sauveur en soit pénalisée et ne puisse pas construire

Compte tenu que l'agriculteur a cessé son exploitation depuis 1 an,

Etant donné que les services de l'ARS avaient conseillé de raccorder la commune à la canalisation de la chambre de commerce et d'industrie provenant du captage de Breilly

Vu que lors de l'installation de cette canalisation, la CCI avait informé sur le caractère de cette eau « dite » industrielle.

Compte tenu de l'estimation financière du raccordement à la canalisation de la CCI très onéreuse et du coût supplémentaire pour la distribution,

Etant donné qu'il est nécessaire de débloquer la situation et que les services de l'ARS attestent périodiquement que l'eau de Saint-Sauveur est parfaitement potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite réengager la procédure de demande d'autorisation de captage d'eau situé à proximité du château d'eau.

→Vote : 12 pour, 1 abstention

5-PLANNING DU BUREAU DE VOTE DU 15 MARS

M. le Maire distribue le planning prévisionnel pour l'organisation des élections municipales qui vont avoir lieu le dimanche 15 mars. Des ajustements sont réalisés et M. le Maire laisse toujours l'opportunité aux habitants de Saint-Sauveur de participer aux dépouillements.

6- INFO FIBRE

Somme Numérique avait annoncé le déploiement de la fibre à Saint-Sauveur d'ici 2024. Cependant, M. le Maire a reçu un agent commercial annonçant la fibre d'ici un an, grâce à l'installation d'un Nœud de Réseau Optique (Shelter N.R.O.) à Picquigny. Un accord de principe a été signé pour l'installation d'une armoire de connexion qui sera placée à côté des panneaux d'affichage sur le mur de la mairie. Le déploiement se fera ensuite progressivement en fonction des demandes. Il est à signaler que grâce aux travaux

d'effacement réalisés dans le village, certains raccordements seront plus facilités. En revanche, dans les rues où il n'a pas été réalisé, le branchement s'effectuera en aérien. D'ailleurs, le devis pour des travaux d'effacement allant du gymnase à la mairie avait été différé, il serait judicieux de les programmer pour coïncider avec le déploiement de la fibre.

7- INFO CLÉ DÉMATÉRIALISATION SOMME NUMÉRIQUE

Lors du précédent conseil, le maire avait sollicité les conseillers pour valider l'acquisition d'une clé permettant la dématérialisation des actes au nom de la secrétaire. En effet, les clés étant nominatives, la clé actuelle est au nom de M. Delattre. La période électorale pourrait s'avérer problématique en cas de changement de maire. Toutefois, contacté par la secrétaire, Somme Numérique a rappelé que la préfecture était tenue de traiter les documents envoyés en papier. Il faudra faire valoir l'article 5 de la convention signée pour la dématérialisation. Pour résumer, il serait dommage d'acheter une clé qui ne servirait qu'une seule fois. En revanche, en cas de changement de municipalité, la délibération serait prise pour acquérir une clé au nom de la secrétaire et ainsi ne pas perturber la transmission des flux aussi bien avec la trésorerie qu'avec la préfecture.

➔Vote : 13 accords de principe

8-INFORMATION STATION

La station est quasiment finie. Cependant, un inspecteur de l'environnement (police de l'eau) a établi un rapport de manquement administratif que M. le Maire parcourt pour que les conseillers en prennent connaissance. Depuis, plusieurs points ont déjà été résolus. Le bassin de stockage joue son rôle. Il se remplit sans provoquer de débords. Le clapet non étanche est en passe d'être changé, ce qui mettra fin aux fuites. Il ne resterait que l'engazonnement de la station de Saint-Sauveur mais cela ne concerne pas directement le fonctionnement de la station, qui encore une fois est parfaitement opérationnelle.

9- INFORMATION FERME M. DELAVIÈRE

M. Delavière a autorisé le sondage de sol. De ce fait, M. le Maire a saisi l'occasion pour réexpliquer le besoin de 500m² afin de régler le souci des infiltrations d'eaux pluviales et retirer une verrue dans le paysage local. M. Delavière a demandé d'adresser une demande à son avocat, ce que M. le Maire a fait et depuis attend sa réponse.

10- DÉLIBÉRATION TARIFICATION VEOLIA

Lors du conseil du 22 mars 2019, le conseil s'était entendu sur l'évolution de la tarification de son fermier VEOLIA à compter du 2^{ème} semestre 2019. Pour des raisons internes à Veolia, la délibération n'a pas pu être prise en compte. M. le Maire explique qu'il faut délibérer à nouveau afin de réaffirmer la tarification souhaitée, cette fois, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les membres du conseil réitèrent leur souhait d'appliquer la tarification choisie en mars 2019 à savoir laisser à l'identique la surtaxe d'eau et baisser la surtaxe communale d'assainissement passant ainsi de 1,40 à 1,20€

➔Vote : 13 pour

11-BILAN COMITÉ DES FÊTES

M. Lando a établi le bilan comptable 2019 et se tient à la disposition des conseillers pour répondre à toute question concernant les comptes du comité. M. le Maire souligne le sérieux avec lequel est tenue cette comptabilité. Il signale par ailleurs que M. Lando ne souhaite plus être trésorier du comité des fêtes.

12-CHOIX DES GROUPES – FÊTE LOCALE

La séance s'est achevée à 20h00

Prochain conseil : un petit conseil est prévu dans les 15 jours pour valider les entreprises et lancer le marché concernant l'extension du vestiaire

Le Maire

Le Conseil Municipal



Periode Covid 19
confinement
du 15 mars au 11 mai 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2020 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE
Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme DESCAMPS à M. FOURNET
Absent(e)s excusé(e)s: M. BOCQUET, Mme DUMORTIER, M. GOVIN
➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 1 - Absents : 3

1-VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'EXTENSION DU VESTIAIRE

M. le maire demande au conseil qu'il soit autorisé à signer toutes les pièces du marché, les actes d'engagement, les cahiers des charges et tout autre document lié à la validation de ce marché public. Les entreprises non retenues ont été averties par lettre recommandée. Un délai légal de 16 jours devait être respecté avant d'annoncer les entreprises retenues.

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Note	Montant HT
1	Gros œuvre Carrelage VRD	Frédéric Mille	93/100	40.815,50 €
2	Charpente Couverture	Frédéric Mille	85/100	11.858,20 €
3	Menuiseries Métallerie	CMB	93/100	5.836,00 €
4	Plâtrerie	Simplifor	100/100	1.713,31 €
5	Chauffage Plomberie	Parin Claidière	97/100	8.986,98 €
6	Electricité	Satelec	100/100	4.448,53 €
7	Peinture	Coté Peint	94,7/100	1.278,00 €
Coût total HT				74.936,52 €

➔Vote : 11 pour

2- PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'AILLY

M. le Maire présente un diaporama d'une dizaine de photos pour expliquer le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration. Chaque cliché représentait une partie de la station, les mécanismes, les icones et leurs légendes. M. le Maire a précisé que les captures d'écran ne pouvaient pas montrer les icones en mouvement mais que très prochainement les conseillers seront conviés à une inauguration. Ils pourront alors se rendre compte de l'interactivité des tableaux.

3- INFORMATION PLUI

Un article dans le Courrier Picard a annoncé l'approbation du PLUI par la communauté de communes Nièvre et Somme. Le maire tient à rappeler que Saint-Sauveur a tout fait pour s'y opposer. Les 2 OAP ont été transformés en 2AU. Par conséquent, la commune n'a aucune possibilité de construction dans l'immédiat.

Le PLUI a été validé malgré les récentes démarches de la commune et la nouvelle délibération prise concernant la réouverture du captage de la CCI. M. le Maire a demandé un chiffrage pour connaître la situation exacte et ainsi aura des éléments à transmettre à madame la Préfète. Par ailleurs, M. le Maire annonce d'ores et déjà vouloir faire un recours contre le PLUI.

4- RYTHMES SCOLAIRES

L'académie d'Amiens a sollicité les communes afin de connaître leur positionnement sur les rythmes scolaires, leur évolution ou leur modification éventuelle. Les deux écoles en accord avec la collectivité s'entendent à garder un rythme scolaire sur 4 jours. Cette décision doit être entérinée par les conseils des deux écoles et par un avis du conseil municipal. Monsieur Le Maire demande donc l'avis au conseil afin que les deux écoles conservent leur rythme scolaire actuel, à savoir sur 4 jours.

→ Avis : 11 pour

5-INFO FIBRE

M. Le Maire diffuse un diaporama proposé par la communauté de communes Nièvre Somme concernant le développement de la fibre. La commune dépendra du nœud « NRO de Picquigny. Il y aura des sous répartiteur optique. Des travaux entre Picquigny et Saint-Sauveur seront à prévoir sous forme de tranchées. Il est également rappelé que lors des travaux d'effacements des gaines avaient été laissées pour d'éventuels passages de câbles ou de conduits. La fibre pourrait donc en bénéficier. Elle devrait être déployée auprès des particuliers d'ici le printemps 2021.

6- INFO INDEMNITÉS ÉLUS

Madame la trésorière a alerté sur les indemnités des élus suite aux prochaines élections. En effet, plusieurs scénarios sont possibles, soit d'attendre le 16 mars pour valider les paies et ainsi connaître la date d'installation du nouveau conseil municipal (le 20 mars ou 27 mars), soit d'indemniser les élus jusqu'au 20 mars et la régularisation interviendra en avril, soit de reporter les indemnités en avril.

Il a été convenu que les indemnités seraient reportées sur le mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, certains conseillers ont souhaité s'exprimer puisque ce conseil était le dernier de cette équipe municipale.

M. le Maire a tenu à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur participation et leur implication. Il remercie les conseillers qui ont fait le choix de s'arrêter même s'il aurait préféré qu'ils continuent. Il a salué l'implication de Mme Bouteleux, de M. Méresse, de Mme Leloire, Mme de Limerville et de M. Housieux, de M. Govin, Mme Descamps, Mme Dumortier et M. Bocquet. Il a apprécié leurs présences pendant toutes ces années.

M. Housieaux tenait à préciser qu'il avait eu la sensation que le conseiller n'avait pas ou peu de rôle à tenir. Il regrette aujourd'hui qu'aucune des deux listes n'ait repris l'idée de l'offre médicale.

Mme de Limerville a souhaité exprimer son intérêt pour le rôle de conseiller municipal. Ce fut fort instructif et intéressant. Elle s'est rendu compte qu'être un élu communal signifiait s'investir énormément. Il faut du temps. De plus, ces dernières années le rôle du maire a fortement évolué et le pouvoir décisionnel se déplace malheureusement vers les communautés de communes, ne permettant plus aux maires d'avoir des décisions pertinentes. La preuve récemment, comme le rappelle M. le Maire, la commune avait voté contre le PLUI et malgré tout, il a été validé.

Mme Licour met en avant la richesse des différentes personnes qu'elle a connues en tant que conseillère, des personnes qu'elle n'aurait pas forcément côtoyées dans un autre contexte et qu'elle a appris à connaître et à apprécier.

M. le Maire rappelle également que les actions des élus ne se voient en corrélation du temps qu'ils passent sur les différents dossiers. Par exemple, les travaux de déconnexion des eaux pluviales sont de grandes réalisations mais elles ne sont pas visibles alors qu'elles apportent énormément en qualité de vie à la commune.

Mme Leloire intervient sur la possibilité pour les administrés d'avoir le télérelevé des compteurs d'eau. M. le Maire indique qu'il prendra contact dès le lendemain avec le service concerné.

Enfin, M. le Maire clôt la séance en remerciant toutes les personnes qui se sont investis à tous les niveaux, les adjoints, les élus, mais aussi les bénévoles sans qui beaucoup de choses ne seraient pas possibles.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Période Covid 19
Confinement
du 10 mars au 11 mai 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 AVRIL 2020 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR.
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE
Loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 permettant
d'organiser les conseils municipaux pendant la période de pandémie

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. FOURNET

Etaient présent(e) en visioconférence : Mme De LIMERVILLE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. BLONDEL et Mme LELOIRE donnent pouvoir à Mme DECERF ;

M. BOCQUET et Mme BOUTELEUX donnent pouvoir à Mme LICOUR ;

Mme DESCAMPS à M. FOURNET ; M. HOUSIEUX à M. DELATTRE

Absent(e)s excusé(e)s: Mme DUMORTIER, M. GOVIN

➔ Présents : 5 – Visio : 1 - Pouvoirs : 6 - Absents : 2

M. le Maire rappelle les conditions particulières dans lesquelles vont se dérouler le conseil municipal suite à la loi d'urgence et aux mesures d'hygiène liées à la pandémie de covid 19. Ce conseil a essentiellement vocation à voter les budgets primitifs du budget principal et de l'eau et assainissement afin de débloquent certaines situations.

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il énumère les chiffres en recettes et en dépenses

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	204.119,44	1.236.952,84	1.441.072,28
Dépenses	270.483,09	990.620,14	1.261.103,23
Résultat de l'exercice	- 66.363,65	246.332,70	179.969,05

Puis il présente le deuxième feuillet (page 23 du compte de gestion). En reprenant le résultat de clôture de 2018, on incorpore le résultat de 2019, ce qui donne 1.718.830,80€.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion 2019.

➔Vote : 12 pour

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. Le Maire procède au sein du conseil municipal à l'élection du président de séance pour exposer le compte administratif 2019. Mme Licour a été élue. Elle présente donc le compte administratif par sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	990.620,14	1.236.952,84
Investissement	270.483,09	204.119,44
Report exercice fonctionn.		1.676.004,67
Report exercice investiss.	137.142,92	
Total cumulé	1.398.246,15	3.117.076,95

Si on soustrait le total des recettes et le total des dépenses, on obtient 1.718.830,80€, ce qui est bien le même montant présenté dans le compte de gestion 2019 de la trésorerie. Mme l'adjointe au maire demande de voter le compte administratif. Symboliquement, M. le Maire sort de la salle.

→Vote : 11 pour (le maire ne pouvant voter pour le compte administratif)

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

M. le Maire explique les résultats 2019, les chiffres qui ont été placés en compte 1068 et ceux en 002. La trésorière demande à affecter le résultat au compte 1068, soit 203.506,57€

→Vote : 12 pour

4- VOTE DU FORMULAIRE 1259 (TAXES)

M. le Maire précise que cette année, le conseil ne votera pas le taux pour la taxe d'habitation suite aux nouvelles réglementations en place (hormis pour les résidences secondaires). Avec la bonne gestion et la perspective d'une compensation de la taxe d'habitation, M. le Maire propose de baisser les taux de 3%, ce qui laisserait espérer une recette fiscale à hauteur de 610.000 €

→Vote : 12 pour

5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Le Maire présente la liste des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020. Il rappelle qu'il ne faut pas perdre à l'esprit que la situation du coronavirus va impacter certaines recettes du budget comme les locations de salle des fêtes ou le périscolaire. Les 1.613.000 € sont bien présents en virement à la section d'investissement. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour 2.890.000€ en fonctionnement et 2.270.000€ en investissement.

→Vote : 12 pour

6- VOTE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE CCAS

M. le Maire précise que le conseil vient de voter le budget primitif 2020 du budget principal. Ce budget comprend une subvention au CCAS à l'article comptable 657362 pour un montant de 13.000€. M. le Maire invite le conseil à valider cette subvention et à effectuer les mandat et titre entre le budget principal et le CCAS.

→Vote : 11 pour ; 1 abstention

7- VOTE SUBVENTION 2020 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire explique que la collectivité accorde des subventions de fonctionnement à toutes les associations du village qui s'impliquent dans la vie communale. Les montants 2020 sont énumérés par M. Le Maire.

→Vote : 12 pour

M. le Maire précise aux conseillers qu'il va passer au budget eau et assainissement.

8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il énumère les chiffres en recettes et en dépenses

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	117.313,49	99.398,70	216.712,19
Dépenses	30.736,99	54.521,21	85.258,20
Résultat de l'exercice	86.576,50	44.877,49	131.453,99

Puis il présente le deuxième feuillet (page 23 du compte de gestion). En reprenant le résultat de clôture de 2018, on incorpore le résultat de 2019, ce qui donne 192.453,55€.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion 2019.

→Vote : 12 pour

9- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M. Le Maire procède au sein du conseil municipal à l'élection du président de séance pour exposer le compte administratif 2019. Mme Licour a été élue. Elle présente donc le compte administratif par sections

	Dépenses	Recettes
Exploitation	54.521,21	99.398,70
Investissement	30.736,99	117.313,49
Report exercice Exploitat.		147.203,24
Report exercice investiss.	86.203,68	
Total cumulé	171.461,88	363.915,43

Si on soustrait le total des recettes et le total des dépenses, on obtient 192.453,55€, ce qui est bien le même montant présenté dans le compte de gestion 2019 de la trésorerie. Mme l'adjointe au maire demande de voter le compte administratif. M. le Maire sort de la salle.

→Vote : 11 pour (le maire ne pouvant voter pour le compte administratif)

10- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M. le Maire explique les résultats 2019, les chiffres positifs qui ont été placés dans les différents comptes. La trésorière demande d'y affecter en totalité le résultat, soit 192.453,55€ répartis en 001 (372,82) et en 002 (192.080,73)

→Vote : 12 pour

11- VOTE TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire précise qu'en début d'année, une délibération a dû être prise pour régulariser la situation du semestre précédent. Il est proposé de laisser à l'identique la surtaxe communale d'assainissement à 1,20€ et la surtaxe d'eau à 0,4503€ pour le 2^{ème} semestre 2020

→Vote : 12 pour

12- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M. Le Maire présente la liste des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020. Il précise que des travaux lourds sont à prévoir comme une étude pour le château d'eau ou la remise aux normes des pompes de relevage. En revanche, il n'y a pas de charges de personnel puisque tout est pris en compte dans la délégation de service public pour le traitement des eaux. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement pour 300.000 €.

➔Vote : 12 pour

13- DEVIS REMISE AUX NORMES POSTE DE RELEVAGE

M. le Maire explique qu'il y a eu un gros souci sur la station pendant la période de confinement et qu'il a fallu prendre des décisions d'urgence. Des pompes ont été commandées mais certaines n'ont même pas pu être livrées du fait de la situation. Il y a lieu de voter des travaux de remise aux normes du poste de relevage, un seul devis est proposé, les autres sociétés n'ayant pas pu répondre (confinement, entreprise fermée, etc...). Le devis de TDE s'élève à 8.855,14€ HT soit 10.626,17 € TTC.

➔Vote : 12 pour

Le problème vient principalement des lingettes que les personnes laissent tomber dans les canalisations. Elles créent un amas de masse qui bouche les pompes.

Un autre devis arrivera prochainement pour finaliser ces travaux. M. le Maire demande un accord de principe.

➔Vote : 12 pour

14- AUTORISATION DE RECOURS CONTRE PLUI

M. le Maire rappelle que la communauté de communes Nièvre Somme a validé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du conseil communautaire du 25 février 2020. Avec ce PLUI, il n'est plus possible de construire à Saint-Sauveur. M. le Maire expose qu'il est possible d'attaquer la délibération en présentant une requête au tribunal administratif. Le Maire demande l'autorisation au conseil de procéder à une requête contre le PLUI, assisté si besoin d'un avocat.

➔Vote : 12 pour

15- SANEF SIGNATURE DE L'ACTE

En 2018, une délibération du conseil municipal avait déjà acté l'acceptation des terrains. Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer les différents actes liés à leur rétrocession, dont l'acte administratif de transfert.

➔Vote : 12 pour

16- VALCITY SIGNATURE DE L'ACTE

M. Le Maire rappelle la délibération passée au profit de Valcity concernant la rétrocession du chemin de Vaux en allant vers Argoeuves. Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer les documents liés à cette rétrocession ainsi que tout document comptable éventuel.

➔Vote : 11 pour ; 1 abstention

M. Le Maire informe que la distribution de masques est en cours. L'intercommunalité a pu en fournir presque 1.500 lavables. D'autres ont été commandés auprès de la Région et de l'association des maires.

Il est prévu une réunion avec les directrices d'école et les parents afin de préparer la rentrée de déconfinement.

Il est déjà établi qu'il n'y aura pas de fête des écoles cette année, les parents ne devront pas rester dans la cours de l'école, pas de regroupement. Des protocoles précis vont nous être adressés.

La fête locale de Saint-Sauveur sera dans doute annulée cette année.

Il n'est pas possible de donner une prochaine date de conseil, puisqu'à ce jour, les mesures d'hygiène sont encore en place.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Période Covid 19
Confinement
du 10 mars au 11 mai 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2020 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

*→ Loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 permettant
d'organiser les conseils municipaux pendant la période de pandémie
→ Décret n°2020-571 du 14 mai énonçant que les conseillers municipaux, élus dans les communes dans lesquelles le conseil
municipal a été élu au complet lors du scrutin organisé le 15 mars, entrent en fonction le 18 mai 2020*

Etaient présent(e)s: Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme SENÉ Sabine à M. BLONDEL Fabrice ; M. LANGLOIS Rémi à M. TALVA Michaël

→ Présents : 13 puis 14 – Pouvoirs : 2 puis 1 - Absent : 1 (M. Langlois est arrivé à 20h30)

M. le Maire remercie les membres du conseil et salue leur ponctualité. Il énonce les deux pouvoirs qu'il a reçus. La séance de conseil s'ouvre sous la présidence du maire sortant qui effectue un appel nominatif de tous les conseillers nouvellement installés. Puis il procède à la lecture des résultats constatés sur les procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :

Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FONTAINE Vincent, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LICOUR Claudine, M. TALVA Michaël, M. VASSEUR David, M. BLONDEL Fabrice et Mme SENÉ Sabine

A cette occasion, il rappelle les conseillers communautaires élus le même jour, inscrits sur le procès-verbal des élections

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine et M. LEFEBVRE Hervé (suppléant)

Suite aux élections du 15 mars 2020 et au décret n°2020.57, les membres du conseil municipal sont donc officiellement installés au 18 mai 2020.

M. le Maire passe symboliquement la parole au doyen d'âge des conseillers (lui-même) pour continuer à présider la séance et organiser l'élection du maire.

Mme BOGAERTS Francine est élue secrétaire de séance

1-ÉLECTION DU MAIRE

M. Delattre demande les candidatures au poste de maire. M. Delattre se propose et il est le seul candidat. Des bulletins sont distribués et l'élection à scrutin secret se déroule sous la vigilance des conseillers et de M. Blondel en particulier.

M. DELATTRE : 12 voix

Blancs : 3 voix

Le doyen d'âge annonce les résultats. Ayant obtenu la majorité absolue, M. DELATTRE Gilles est proclamé MAIRE DE SAINT-SAUVEUR. M. Delattre a déclaré accepter ce nouveau mandat électif.

Symboliquement, Mme DECERF enfile l'écharpe à M. le Maire. Il souligne cependant qu'il y a un manque à cette élection. Les procédures sanitaires ayant obligé l'organisation des conseils municipaux de manière très particulière, cette élection n'est pas partagée avec la population cette fois-ci. Cependant, M. le Maire réaffirme sa volonté de travailler pour la commune avec cette nouvelle équipe.

2-DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire explique d'ailleurs qu'au vu des nombreux projets pour le bien-être et l'épanouissement de ses habitants, il y a lieu de choisir un nombre d'adjoints conséquents. En fonction de la population de Saint-Sauveur, il est possible de choisir jusqu'à 4 adjoints, ce que propose M. le Maire.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit la création de quatre postes d'adjoints.
Vote : 15 pour

3- ÉLECTION DES ADJOINTS

Contrairement aux années précédentes, le choix des adjoints devrait s'opérer par liste bloquée avec la parité. M. le Maire propose la liste de quatre adjoints menée par Mme DECERF Florence.

Liste ADJOINTS : Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. LANGLOIS Rémi. Des bulletins sont distribués et l'élection à scrutin secret se déroule sous la vigilance des conseillers et de M. Blondel en particulier.

Liste de Mme DECERF : 13 voix
Blancs : 2 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, la liste menée par Mme DECERF installe les quatre adjoints. M. le Maire félicite la nouvelle équipe et réaffirme qu'il y a beaucoup de travail et que l'équipe choisie travaillera dans la continuité de ce qui existait déjà.

4- DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire explique aux conseillers que, par délégation, il pourrait agir afin de fluidifier les démarches ou régler des situations d'urgence. L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales propose près d'une trentaine de délégations. M. le Maire demande l'accord au conseil afin de bénéficier de ces délégations tout en précisant bien qu'il justifie toujours de ses actions au conseil quand il a besoin de prendre des décisions d'urgence.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur les délégations consenties au maire conformément à la liste de l'article L.2122-22.

Vote : 15 pour

5- DÉLÉGATION AUX ADJOINTS (Abrogation des anciennes délégations)

M. le Maire propose sous sa surveillance et sous sa responsabilité de déléguer certaines fonctions à ses adjoints. Mais avant cela, il annonce que toutes les délégations précédemment accordées sont abrogées à compter de ce jour.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal abroge toutes les délégations précédemment accordées.

Vote : 15 pour

M. le Maire considère qu'en raison du développement économique, social et culturel de Saint-Sauveur, sur l'agrandissement des services municipaux et les compétences dévolues aux collectivités sans cesse en augmentation, il se doit de déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Par article L.2122-31 du CGCT, le maire et les adjoints sont tous officiers de l'Etat-Civil. En plus de cette délégation, M. le Maire propose de déléguer les fonctions suivantes :

1^{ère} adjointe : Mme DECERF Florence déléguée aux locations et à la gestion des salles et du matériel, de l'organisation des festivités du village et du contact avec les forains, les exposants, les groupes et animations des différentes manifestations. Elle est par ailleurs déléguée aux achats de Noël, des fêtes et cérémonies, aux achats pour le CCAS, pour le repas, colis et goûter des aînés.

2^{ème} adjoint : M. FOURNET Freddy délégué aux travaux, au cimetière, aux achats de produits de terrain, de gros matériels et de véhicules. Il est également délégué à la gestion des assurances et des dépôts de plaintes. Il est responsable par ailleurs du personnel masculin. Il a délégation de la commission de contrôle des salles (commission de sécurité, entre autres). Enfin, la sélection du feu d'artifice lui est dévolue.

3^{ème} adjointe : Mme LICOUR Claudine déléguée aux finances, aux impôts, aux budgets, aux achats de produits d'entretien. Elle est par ailleurs responsable du personnel féminin. Les manifestations culturelles, la médiathèque et ses bébés lecteurs ainsi que le domaine de la petite enfance lui sont attribués. Enfin, elle gère la banque alimentaire (distribution des denrées et gestion des dossiers des bénéficiaires).

4^{ème} adjoint : M. LANGLOIS Rémi délégué à l'Etat-Civil et au fleurissement de la commune, ainsi que la gestion des jardins ouvriers. Il est responsable par ailleurs de la communication et l'information communale par le biais du site internet et du livret d'accueil. La gestion des centres aérés scolaires et périscolaires, la jeunesse et les loisirs lui sont attribués.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur les délégations consenties par M. le Maire à ses différents adjoints pour la durée de leur mandat au vu des règles en vigueur.

Vote : 15 pour

Par ailleurs, il est accordé une délégation de signature aux quatre adjoints afin de signer les documents d'Etat-Civil, les bons de commande et tout courrier nécessaire au bon déroulement de la vie communale. Les documents financiers tels que bordereaux de mandats et de titres seront susceptibles d'être signés par un adjoint en cas de nécessité absolue en fonction de l'évolution des besoins et des disponibilités de chacun.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les quatre délégations de signature consenties par M. le Maire à ses différents adjoints pour la durée de leur mandat au vu des règles en vigueur.

Vote : 15 pour

6- INDEMNITÉS DU MAIRE (Maintien des indemnités de mai)

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'établir le montant de l'indemnité du maire.

Mais avant cela, il tenait à informer le conseil que les indemnités du mois de mai ont été établies en début de mois. Les modalités d'élection et de mise en place des conseils, maire et adjoints sont parvenues récemment. Aussi, au vu de la courte période restante, M. le Maire propose que lui-même et les quatre adjoints concernés gardent le bénéfice de l'indemnité de mai, sans la retenue à compter du 27 mai (soit 3 jours comptables).

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal comprend la situation et accepte que les indemnités de mai restent versées dans leur intégralité au maire et aux quatre adjoints concernés.

Vote : 15 pour

Il est rappelé que le montant des indemnités de fonction est fixé par le conseil municipal en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. M. le Maire rappelle son indemnité précédente qui s'élevait à 1.009,31€ net et celle des adjoints à 423,91€ net. Pendant son mandat, cette indemnité avait été réévaluée deux fois suivant la revalorisation des échelles indiciaires de la fonction publique mais reste en dessous du minimum fixé.

Au vu de la strate démographique de Saint-Sauveur, le pourcentage de l'indice brut terminal pourrait être au maximum de 51,6% pour un montant maximum brut de 2006,93€. Au vu de son ancienne indemnité et du maximum autorisé en fonction des textes actuels en vigueur, il est proposé une indemnité de fonction brute calculée à 45,5% ce qui correspond à 1.769,67€ brut et environ 1.505€ net en tenant compte des charges sociales obligatoires.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur le montant de l'indemnité de fonction du maire sur la base de 45,5% de l'indice brut terminal en vigueur (tenant compte des charges sociales en vigueur) à compter du 27 mai 2020, pour la durée de son mandat et en suivant l'évolution des revalorisations des échelles indiciaires de la fonction publique.

Vote : 15 pour

7- INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Après avoir validé l'indemnité du maire, les indemnités des adjoints peuvent être fixées, sachant qu'elles sont subordonnées à l'exercice effectif du mandat d'adjoint ayant reçu délégation par arrêté, ce qui a été validé.

Le Maire propose que les adjoints perçoivent 40% de l'indemnité du maire, ce qui correspond à ce jour à 612,30€ net, en tenant compte des charges sociales obligatoires

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur le montant de l'indemnité de fonction des quatre adjoints sur la base de 40% de l'indemnité fixée pour le maire (tenant compte des charges sociales en vigueur) à compter du 27 mai 2020, pour la durée de leur mandat et en suivant l'évolution des revalorisations des échelles indiciaires de la fonction publique.

Vote : 15 pour

8- CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Lors des élections du 15 mars, les habitants de Saint-Sauveur avaient été amenés à voter pour des listes comprenant les futurs conseillers municipaux et conseillers communautaires. En l'occurrence, M. le Maire rappelle les trois conseillers :

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine et M. LEFEBVRE Hervé (Suppléant).

La délibération validera simplement le choix des habitants de Saint-Sauveur qui est le fruit de l'élection du 15 mars (procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires)

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la feuille de proclamation validant les conseillers communautaires

Vote : 15 pour

9- DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le Maire indique que l'investissement municipal se matérialise aussi par la participation et l'implication dans des réunions ou des commissions permettant ainsi un travail cohérent

● A.M.D aide et Maintien à Domicile de Flixecourt :
Mme BOAGERTS Francine, Mme LICOUR Claudine

● C.A.T. de Flixecourt Ville-Le-Marclet
Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine

● Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Mme BOGAERTS Francine, M. LEFEBVRE Hervé

● Comité de Gestion de la base Nautique
M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● FDE – Territoire d'énergie
-Délégué titulaire : M. FOURNET Freddy
-Délégué suppléant : M. LANGLOIS Rémi

● Office de Tourisme d'Ailly-Sur-Somme
M. LANGLOIS Rémi

● SISCO Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire
M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy

● S.I.T.E. Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux
M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy. Suppléante : Mme BELLEBOUCHE Dominique

● ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Président : M. DELATTRE Gilles

Membres : M. DECERF Frédéric, M. DELAVIERRE Francis, M. DUMEIGE Jacques, M. MÉRESSE Jean-Marc, M. CRETON DE LIMERVILLE Gonzague, M. DUMEIGE Benoît, M. HUYSEN Denis, M. LECLERCQ Francis, M. LEMIEGRE Arnaud, Mme LOUETTE Florence, M. MARQUANT Jean-Paul

● **CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)**

Le président : M. DELATTRE Gilles

Membres du conseil : Mme BELLEBOUCHE Dominique, DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FOURNET Freddy, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine

Membres extérieurs : M. BOCQUET Sylvain, M. HOUSIEAUX Éric, Mme MALASSIS Michèle, Mme MANQUEST Annie, M. MÉRESSE Jean-Marc, Mme MÉRESSE Muriel, M. PAUCHET Nicolas, Mme TANGUY Catherine

● **COMITE DES FETES**

Tout le conseil municipal et quelques personnes extérieures

Président : M. DELATTRE Gilles ; Vice-présidente : Mme DECERF Florence ;

Secrétaire : Mme BELLEBOUCHE Dominique ; Secrétaire adjoint : M. BOCQUET Sylvain

Trésorière : Mme LICOUR Claudine

Commissaire aux comptes : M. FOURNET Freddy, M. LANDO Jacques, M. LELEU Lyonel

● **COMMISSION APPEL D' OFFRES (6 membres)**

3 titulaires : Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine

3 suppléants :

Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. LANGLOIS Rémi, M. LEFEBVRE Hervé

● **COMMISSION ACHAT DU GROS MATERIEL**

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, M. VASSEUR David

● **COMMISSION ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LICOUR Claudine

● **COMMISSION CONTRÔLE DES ELECTIONS**

Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. BLONDEL Fabrice, Mme BOGAERTS Francine, Mme DUFLOS Martine, Mme LANCKRIET Céline, M. LEFEBVRE Hervé,

● **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Titulaires	Suppléants
BELLEBOUCHE Dominique	BLONDEL Fabrice
CAPPE Catherine	BOUTELEUX Michèle
DECERF Florence	DECERF Frédéric
DESCAMPS Xavier	De LIMERVILLE Florence
FOURNET Freddy	DEVISME Brigitte
GUENET Corinne	GOVIN Jean-Paul
LANGLOIS Rémi	HOUSIEAUX Éric
LICOUR Claudine	LELOIRE Christiane
MÉRESSE Muriel	LENGELLÉ Marie-Claude
PATTE Colette	MÉRESSE Jean-Marc
TALVA Michaël	SENÉ Sabine
TORRES Elisabeth	VASSEUR David

● **COMMISSION SPORT LOISIRS JEUNESSE AMENAGEMENTS SPORTIFS**

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine, M. TALVA Michaël

● COMMISSION SALLE JEAN PASZEK

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. BLONDEL Fabrice, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● COMMISSION CENTRE DE LOISIRS

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David, M. TALVA Michaël

● COMMISSION EMBELISSEMENT DU VILLAGE, PLANTATIONS, JARDINS OUVRIERS, CIMETIERE, ILLUMINATIONS

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FONTAINE Vincent, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine

● COMMISSION FINANCES ET BUDGET

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine, M. VASSEUR David

● COMMISSION INFORMATION MUNICIPALE (Canard, livret d'accueil, site internet)

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, Mme LICOUR Claudine, Mme BOUTELEUX Michèle

● COMMISSION MARAIS CHASSE PECHE ENVIRONNEMENT

M. DELATTRE Gilles, M. BOCQUET Sylvain, Mme BOGAERTS Francine, M. DEBRUYNE Laurent, M. HUBAUD Jean-Michel, M. LANDO Jacques, M. LECLERCQ Francis, Mme LICOUR Claudine, M. LONGUET Xavier, M. MÉRESSE Geoffrey, M. PONCEAU Jean-Claude, M. TALVA Michaël

● COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine

● COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS, URBANISME, SECURITE

M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine

● CORRESPONDANT « DEFENSE »

M. BLONDEL Fabrice

● CORRESPONDANT « DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT »

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● CORRESPONDANT « DE L'ECOLE MATERNELLE JULES RENARD »

M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy, Mme DECERF Florence

La séance s'est achevée à 21h30

Prochain conseil : un petit conseil est prévu dans les prochains jours en fonction des mesures gouvernementales pour décider de la mise en place ou non de la fête locale.

Le Maire



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal is represented by several handwritten signatures in black ink. To the right, there are additional signatures in blue ink, including one that appears to be 'J. Sené'. A small number '255' is written in blue ink near the bottom right of the signatures.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 JUIN 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, SENÉ Sabine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme DUFLOS Martine à M. LEFEBVRE Hervé ;

Mme LANCKRIET Céline à Mme BELLEBOUCHE Dominique

➔ Présents : 13 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres.

Avant de commencer le conseil, M. le Maire annonce qu'il doit procéder à des régularisations. Comme il l'avait évoqué, les actes sont vérifiés par la préfecture et la trésorerie. Et en l'occurrence, lors du dernier conseil, des délibérations ont été prises et la préfecture souhaite des précisions ou des rectifications.

* concernant la délibération N°2020.05.05.BP, Mme Decerf ne peut pas recevoir de délégation du CCAS de la part du conseil municipal. Il y a lieu d'ajouter « délégué à l'urbanisme » à M. FOURNET et de retirer « délégué à l'Etat-Civil » pour M. LANGLOIS. Les arrêtés de délégations seront régularisés en conséquence.

* concernant la délibération N°2020.05.06BP et N°2020.05.07BP, M. le Maire rappelle qu'il avait délibérément choisi de percevoir une indemnité inférieure au maximum légal. La préfecture a indiqué qu'il fallait que cette notion soit précisée dans la délibération. Pour les adjoints, la référence de calcul est erronée, M. le Maire avait proposé 40% comme cela se faisait auparavant, mais les textes ont évolué. Toutefois, cela ne change rien au montant perçu par les adjoints.

* concernant la commission des impôts, elle a été réactualisée car il ne fallait que 5 personnes et non 7.

* concernant la délibération N°2020.04.04BP sur les taxes, M. le Maire exprime son étonnement, une année il faut 4 décimales, une année il en faut 2. Donc il faut réactualiser les pourcentages avec deux décimales uniquement.

* Lors du dernier conseil, les deux délégués auprès de la Gendarmerie de Picquigny n'ont pas été choisis : M. BLONDEL Fabrice et M. LEFEBVRE Hervé se proposent et leur candidature est validée à l'unanimité

* Concernant la délégation retirée à Mme Decerf en tant qu'adjointe au maire c'est bien en tant que vice-présidente que Mme Decerf peut dorénavant opérer puisqu'elle a reçu la délégation du président du CCAS, validée par le conseil d'administration du CCAS. Là encore, l'arrêté de délégation sera régularisé en conséquence

Après avoir abordé toutes les régularisations, M. le Maire fait valider le compte-rendu du précédent conseil. Aucune remarque n'étant portée à sa connaissance, il est adopté à l'unanimité. M. Le Maire commence alors la réunion de conseil et Mme BOGAERTS Francine est élue secrétaire de séance

1-COMPTRE-RENDU ACTIVITÉS EAU

M. le Maire expose les chiffres-clés de la société VEOLIA, qui s'occupe du réseau d'eau et assainissement de Saint-Sauveur.

Nombre d'habitants desservis : 651 ; Taux de conformité microbiologique : 100% ;

Rendement de réseau : 62%

M. le Maire explique que le rendement est dû à une fuite difficile à découvrir malgré la réactivité des services Véolia. Le prix de l'eau pour la part communale s'élève à 0,4503 pour 120m³. La politique de Saint-Sauveur a été d'augmenter tout doucement la part assainissement chaque année afin d'éviter une forte hausse, ce que d'autres communes comme Breilly n'ont pas anticipé. Il est important d'avoir à l'esprit que le réservoir d'eau joue un grand rôle. D'ailleurs, M. le Maire rappelle la procédure qu'il souhaite engager concernant le PLUI. La finalité serait de ne plus utiliser ce captage alors qu'il remplit parfaitement son rôle et que toutes les analyses de l'agence de l'eau sont saines. L'exposé s'achève sur le schéma du réseau. Par ailleurs, les travaux de réparation ont également été abordés sur les pompes, elles se dégradent d'autant plus vite si les habitants laissent évacuer les lingettes dans les canalisations.

2-COMPTRE-RENDU ACTIVITÉS GAZ

Comme pour le compte-rendu de Véolia, M. le Maire expose les chiffres clés de GrDF pour l'activité de concession 2019.

Nombre de clients : 383 ; Première mise en service : 1 ; Taux de satisfaction : 93,6%

Nombre de réclamations : 1

Ce contrat a une durée de 30 ans, il s'achèvera en 2032. C'est grâce à cette concession que la commune perçoit une redevance qui évolue chaque année.

En 2019, elle s'élevait à 1.065 €.

3- JURÉS D'ASSISES

Chaque année, la commune est sollicitée pour procéder au tirage au sort de trois personnes susceptibles d'être désignées comme un juré d'assises. Les conseillers tirent au hasard des numéros et le chiffre reconstitué se rapporte au numéro d'ordre de la liste électorale. Pour 2021, les trois personnes tirées sont :

1077 ZIEBA Ophélie

1041 VASSEUR Denise

0386 DIETEMANN Stéphanie

Ces personnes seront averties par courrier et seront susceptibles d'être sélectionnées par le greffe du Tribunal

4- DEVIS EFFACEMENT PARTIEL RUE MARCEL DIGEON

M. le Maire explique que ces travaux avaient été envisagés fin 2019 mais vu le montant conséquent, le projet avait été reporté. Aujourd'hui, des travaux démarrent dans la rue Maurice Garin. Il serait donc judicieux de faire coïncider les deux chantiers pour terminer au niveau du salon de coiffure, rue Marcel Digeon. D'ailleurs, une réunion d'informations aura lieu le lundi 29 juin.

Le devis CEGELEC par le biais de la fédération départementale d'énergie s'élève à 35.122 € HT pour le réseau électrique Basse tension ; 16.293 € HT pour le réseau d'éclairage public ; 14.887 € HT pour les travaux de téléphonie et génie civil

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition commerciale de CEGELEC/ FDE et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

Vote : 15 pour

5- DEVIS MUR PARKING RUE PIERRE BROSSOLETTE

M. le Maire rappelle que la commune a acquis une parcelle de terrain longeant la propriété de M. Leclercq. Il a été prévu d'y aménager un parking afin de désengorger la rue. Toutefois, pour des raisons de sécurité, un mur est nécessaire pour maintenir les fondations. Un devis a été demandé à l'entreprise MILLE qui s'élève à 3.442 € HT.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MILLE et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

6- DEVIS GRILLAGE PARKING RUE PIERRE BROSSOLETTE

Toujours concernant la création de ce parking, rue Pierre Brossolette, il y a lieu de poser une clôture en panneaux rigides sur le muret, un devis a été demandé à l'entreprise LD Paysages, d'un montant de 945 € HT.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LD Paysages et autorise M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

7- DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il a été demandé des devis pour différents panneaux de signalisation manquants dans le village ou vieillissants et devant être remplacés mais le devis n'est pas arrivé à la date du conseil. Ce point sera revu ultérieurement. Les conseillers en profitent pour demander des panneaux pour le cimetière et l'école.

8- DEVIS ÉTÊTAGE

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué le fait d'étêter les cyprès du terrain de football. A l'époque, un seul devis avait pu être obtenu. Et le conseil avait préféré reporté l'opération. Aujourd'hui, M. Le Maire rappelle le premier devis reçu de l'entreprise Weil (4.250€HT) et le nouveau de l'entreprise LD Paysages pour 3.500 € HT. La coupe consiste en une taille douce à 7 mètres qui se ferait en novembre.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LD Paysages et autorise M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

9- EMPLOIS SAISONNIERS

M. le Maire demande l'autorisation au conseil de pouvoir recruter du personnel saisonnier en cas de besoin pour l'entretien dans le village ou pour le nettoyage des locaux, les agents prenant leurs congés d'été.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers en cas de besoin.

Vote : 15 pour

10- INFOS TRAVAUX

* Extension vestiaires terrain de football

Les travaux ont été différés à cause de la période de confinement. La charpente est bien avancée, mais il y a un délai de 8 semaines pour recevoir les fenêtres. La fin du marché est prévue d'ici la fin octobre.

* Giratoire RD12 / RD97.

Des travaux vont débuter le 17 août pour renforcer la RD97 du garage MAN jusqu'au giratoire qui va être créé à l'intersection RD97 / RD12.

* Aménagement rue Danielle Casanova

La voirie a été réalisée mais M. le Maire n'est pas satisfait de la finition. Il informe le conseil que la « bicouche » n'a pas été finie. Un deuxième passage est prévu prochainement.

M. TALVA s'interroge sur la disponibilité du terrain de football pour les centres cet été si des travaux ont lieu. M. le Maire rassure à ce sujet puisque les travaux d'extension ne prennent pas beaucoup de place.

11- INFOS STATIONS

La station d'Ailly Sur Somme est en fonctionnement, avec des points positifs et encore quelques points négatifs. Celle de Saint-Sauveur est enfin engazonnée ainsi que les aires à boues. Le poste rue Maurice Thorez a été remis aux normes, sans avoir à payer de supplément.

En revanche, la pompe temps sec de la station qui sert le plus souvent est déjà hors service, elle va prochainement être changée car encore sous garantie. Un problème identique s'est produit à la station d'Ailly concernant la pompe de lavage à l'intérieur du local de compactage des boues.

12- DÉLIBÉRATION SUBVENTION DÉPARTEMENT

Les travaux d'extension du stade de football peuvent bénéficier d'une subvention. Les démarches avaient déjà été réalisées auprès de la communauté de communes Nièvre et Somme. Cependant, la CCNS n'est pas le financier, la demande aurait dû être faite auprès du conseil départemental. M. le Maire demande donc au conseil d'effectuer les démarches auprès du département afin de bénéficier de la subvention liée à l'extension.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder aux démarches auprès du département pour obtenir la subvention, le conseil valide le plan de financement faisant apparaître l'aide du département (et non plus l'aide de la CCNS) et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette subvention (titre de recettes, dossier de subvention, etc.).

Vote : 15 pour

13- ORGANISATION DU 14 JUILLET

La période de confinement a été très éprouvante pour tout le monde. La mise en place de la fête locale a pu montrer que les habitants de Saint-Sauveur avaient besoin de sortir et de retrouver une certaine joie de vivre. Cependant, les gestes barrières et les règles de distanciation sociale et de sécurité sont encore en vigueur.

M. le Maire interroge donc le conseil sur les festivités du 14 juillet. Chaque conseiller a pu s'exprimer librement et les avis sont partagés que ce soit sur le bal ou sur le feu d'artifice mais tous sont unanimes, le risque est toujours présent.

C'est pourquoi, après avoir écouté l'avis de tous les conseillers, M. le Maire prend la décision d'annuler toutes les manifestations liées au 14 juillet. Au vu de la période exceptionnelle, il n'y aura pas de bal du 14 juillet ni de feu d'artifice. En revanche, la retraite aux flambeaux pourra se dérouler en respectant les distanciations sociales. Et les jeux seront également assurés dans les différentes parties du village.

Comme la commune n'effectue pas son feu d'artifice, il est proposé de participer à hauteur de 1.000 € à celui qu'organise Ailly Sur Somme au mois d'août (si la municipalité maintient ses festivités. A ce jour, rien n'est sûr).

14- TARIFICATION CENTRE ALSH ÉTÉ 2020

La mise en place du centre de loisirs s'est également organisée dans la précipitation au gré de la réception des différents protocoles. Il y a encore peu, il n'était pas possible d'organiser un quelconque rassemblement, puis le discours du président de la République a donné de nouvelles directives sur lesquelles s'appuyer. Cependant, il n'y a pas de programme, c'est d'ailleurs ce que Mme LICOUR et Mme DECERF ont expliqué lors des inscriptions le 6 juin. Les équipes d'animation y travaillent en ce moment entre les protocoles sanitaires, les règles d'encadrement et les activités ludiques pour les enfants âgés de 5 à 13 ans.

M. le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de valider la tarification 2020 et propose de reconduire les tarifs 2019 à l'identique. Ils se décomposent en trois tranches en fonction du quotient familial

	Q.F.	Tarif/jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

Sur ces tarifs, la CAF et la MSA participent à hauteur de 3 euros. Ce qui signifie qu'une famille bénéficiant du tarif A ne paiera que 0,80€ la journée. A cela s'ajoute le repas. Toutefois, le CCAS a pris une délibération pour prendre en charge les repas des familles dont le quotient familial est inférieur à 1000.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur la reconduction de la tarification pour le centre de loisirs 2020 et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CAF et MSA pour signer les conventions.

La séance s'est achevée à 23h00

Prochain conseil : mercredi 8 juillet 2020 à 20h30.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Handwritten signatures of council members, including names like Lefebvre, Duffos, and Licour. A blue ink signature is also present with the number 260.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 JUILLET À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: Mesdames DECERF Florence, LICOUR Claudine, Messieurs FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi ; Mesdames BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, SENÉ Sabine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BELLEBOUCHE Dominique à Mme LICOUR Claudine ; M. FONTAINE Vincent à M. DELATTRE Gilles ; Mme LANCKRIET Céline à M. LEFEBVRE Hervé

➔ Présents : 12 – Absents : 3 - Pouvoirs : 3

M. Le Maire énonce les trois pouvoirs qu'il a reçus et demande si des remarques sont à émettre sur le compte-rendu de la séance du 19 juin. Les conseillers n'en ayant aucune, il est adopté à l'unanimité. M. Le Maire remercie les conseillers de la part de Sophie Dumortier, des fleurs avaient été adressées pour le deuil de son père.

Mme BOGAERTS Francine est élue secrétaire de séance

1-TRAVAUX DE DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

M. Le Maire a reçu récemment lors d'une réunion les chargés d'études de SOGETI ainsi que la représentante de l'agence de l'eau. Il rappelle que 5 endroits dans le village faisaient l'objet de l'étude. Malheureusement, deux projets ont été exclus car le coefficient d'infiltration d'eau est trop faible. Le coût des travaux est conséquent et l'agence de l'eau ne les aurait pas subventionnés. Des aménagements et des alternatives vont donc être envisagés pour les projets écartés.

Pour les trois autres projets, M. Le Maire distribue des plans afin d'expliquer les futurs travaux de déconnexion.

Au cimetière, le terrain de boules sera supprimé temporairement, il sera remis en place ultérieurement. Ainsi les travaux de récupération d'eaux du cimetière pourront se faire.

Au bout de la rue d'Hédicourt, une chaussée empierrée sera installée. Il sera possible de rouler dessus et en même temps, l'eau pourra s'infiltrer à travers les cailloux.

Le chiffrage de la totalité de ces travaux de déconnexion s'élève à plus de 230.000 euros

Rue Pierre Brossolette	61.620 € HT
Rue Roger Salengro	123.030 € HT
Rue Hédicourt	21.935 € HT
Etude globale des travaux	23.690 € HT
TOTAL	230.275 € HT

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de SOGETI et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération, devis, convention, note d'honoraires, ordres de service...

Vote : 14 pour, 1 abstention

2-DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

M. Le Maire rappelle que l'agence de l'eau avait déjà subventionnée les travaux de déconnexion, normalement à hauteur de 40%. En cette période particulière, il est possible de réaliser des travaux subventionnés à 55%. Pour cela, il faut que l'étude et les travaux soient validés en amont par l'agence de l'eau et il faut qu'ils soient votés et commencés avant la fin de l'année. Comme M. le Maire l'a précisé dans le point précédent, la représentante de l'agence de l'eau assistait à la présentation du projet par SOGETI. Les démarches et accords ont d'ores et déjà été préparés et c'est à cette occasion que l'Agence de l'Eau a annoncé les 55%. M. le Maire demande l'accord au conseil pour effectuer les démarches afin d'obtenir la subvention

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer les démarches auprès de l'Agence de l'Eau, à solliciter la subvention pour les travaux à hauteur de 230.275 € HT, incluant les frais d'études et à signer les recettes liées à cette opération.

Vote : 15 pour

D'ailleurs, M. Le Maire relate l'épisode de pollution qu'a connu récemment la Somme. La Préfecture avait pris un arrêté prévenant de l'éventuelle pollution des eaux. Mais M. le Maire a rappelé que l'eau de la Somme ne se déverse pas dans les étangs de Saint-Sauveur. Par conséquent, il n'y a pas eu de pollution. En revanche, par période d'inondation, c'est l'inverse, ces derniers sont submergés par la Somme.

3- DÉLIBÉRATION POUR L'AUTORISATION DE DROITS DE SOL 2020 (RÉGULARISATION POUR 2019)

M. le Maire rappelle que loi du 24 mars 2014 mettait fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations liées au droit du sol. En 2015, la communauté de communes Ouest Amiénois avait alors créé un service commun tripartite entre les communes adhérentes à la CCOA et Amiens Métropole. Par délibération n°2015.10.01, le conseil municipal avait autorisé le maire à adhérer à ce service et à signer la convention tripartite.

Il s'avère que cette convention devait faire l'objet d'un avenant annuel. Il y a lieu de régulariser l'avenant pour l'année 2019.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à régulariser la situation pour l'année 2019 concernant l'instruction du droit du sol et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Vote : 15 pour

Comme évoqué précédemment, la convention tripartite est annuelle. Il y a lieu de signer l'avenant pour l'année 2020.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant concernant l'instruction du droit du sol pour l'année 2020.

Vote : 15 pour

4- DÉLÉGUÉS CNAS

M. le Maire rappelle que depuis quelques années la commune a adhéré au C.N.A.S. (comité national d'actions sociales), une sorte de comité d'entreprises qui permet aux agents d'avoir des aides sociales comme les chèques vacances, les chèques de rentrée scolaire ou des aides ponctuelles lors d'évènements tragiques ou heureux.

Il y a lieu de désigner pour les 6 années à venir un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité. Pour le personnel, M. le Maire propose Karine DELAHAYE qui occupait déjà ce rôle. Pour les élus, M. LEFEBVRE Hervé se propose.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les deux candidatures. Mme Karine DELAHAYE et M. LEFEBVRE Hervé seront les représentants auprès du CNAS.

Vote : 15 pour

Nota Bene au 13.07.2020 : En accord avec les deux agents concernés, un changement de dernière minute a dû être opéré. C'est donc Mme Emmanuelle LOYER qui sera la représentante pour les agents.

5- INDEMNITÉS POUR LES CAMPINGS

Vu la situation sanitaire particulière, M. le Maire explique que la mise en place du centre de loisirs a été des plus complexe. Les animateurs sont soumis à de nombreux protocoles et les sorties sont sous haute surveillance. Toutefois, il a été décidé d'organiser un mini camp. Les animateurs étant concernés par cet encadrement percevront « l'indemnité camping » qui a été décidé il y a quelques années maintenant. M. le Maire rappelle la grille forfaitaire proposé pour le camping, en l'occurrence, cette fois-ci le mini camp durera 3 jours et 2 nuits.

Le forfait nuitée est à 38€ par nuit selon les critères suivants :

Séjour 5 jours/ 4 nuits : 5 vacations journées + 4 vacations nuitées soit 152€

Séjour 4 jours/ 3 nuits : 4 vacations journées + 3 vacations nuitées soit 114€

Séjour 3 jours/ 2 nuits : 3 vacations journées + 2 vacations nuitées soit 76€

Séjour 2 jours/ 1 nuit : 2 vacations journées + 1 vacation nuitée soit 38€

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le forfait des nuitées pour les campings applicable aux animateurs extérieurs ainsi qu'aux employés communaux.

Vote : 15 pour

6- LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal rue Jean Catelas était occupé par une personne qui est dorénavant hospitalisée. M. le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à lancer la procédure pour récupérer le logement et le réhabiliter. Le passage d'un huissier va être nécessaire afin de mettre en demeure les enfants du locataire pour qu'ils vident et libèrent le logement.

En revanche, la mairie ne peut pas arrêter d'émettre les titres correspondants aux loyers mensuels, même si ces recettes finiront en impayé et en admission en non-valeur.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à contacter un huissier et à lancer la procédure de mise en demeure pour vider le logement.

Vote : 15 pour

7- TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

La Commission Administrative Paritaire dépendant du centre de gestion de la Somme s'est réunie le 19 juin. Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il y a lieu de prendre un arrêté portant tableau d'avancement de grade et ainsi modifier le tableau des effectifs. Un agent passe à adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et le second agent passe à adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à valider le nouveau tableau d'effectifs et à établir les arrêtés portant tableau d'avancement de grade.

Vote : 15 pour

8- CRÉATION DE POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Lors de cette même commission, il a été décidé que Madame Delahaye Karine pouvait être inscrite sur la liste d'aptitude du grade d'attaché par promotion interne. Il y a lieu de créer un poste d'attaché afin que Mme Delahaye soit promue à ce grade à compter du 1^{er} août 2020.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette promotion et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour promouvoir Mme Delahaye au grade d'attaché.

Vote : 15 pour

9- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Il est rappelé que malheureusement vu la crise sanitaire, le feu d'artifice et le bal n'auront pas lieu. En revanche, la retraite aux flambeaux est maintenue ainsi que le déroulé des jeux dans les endroits stratégiques du village.

Le défilé partira de la mairie, avec un dépôt de gerbes puis les différents jeux se succéderont à partir de 15h/ 15h30.

La séance s'est achevée à 23h00

Prochain conseil : vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 pour l'élection des délégués pour les sénatoriales.

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaiet présent(e)s: Mesdames DECERF Florence, LICOUR Claudine, Messieurs FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi ; Mesdames BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline, SENÉ Sabine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BELLEBOUCHE Dominique à Mme LICOUR Claudine

➔ Présents : 14 – Absents : 1 - Pouvoirs : 1

M. Le Maire explique les conditions de vote des délégués pour les sénatoriales. Une liste est présentée menée par Mme Decerf avec trois délégués et trois suppléants.

Les élections se déroulent dans les conditions optimales et la liste de Mme Decerf récolte 15 voix.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LICOUR Claudine (12.01.1954)	15	DELATTRE Gilles (23.01.1952)	15
DECERF Florence (26.03.1972)	15	BOGAERTS Francine (19.09.1957)	15
FOURNET Freddy (30.06.1979)	15	LANGLOIS Rémi (15.09.1981)	15

La séance s'est achevée à 19h00

Prochain conseil : vendredi 18 septembre 2020 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: Mmes Bellebouche, Bogaerts, Decerf, Duflos, Lanckriet, Licour, Mrs Fournet, Langlois, Talva, Vasseur

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Fontaine à M. Delattre
M. Lefebvre à Mme Duflos

Absent(e)s : M. Blondel, Mme Sené

➔ Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Absents : 2

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de déconnexion d'eaux pluviales

Pour réaliser ces travaux, il y a lieu de confier la maîtrise d'œuvre.

Evia a fourni un devis pour cette prestation qui s'élève à 10 000 € HT regroupant le projet et l'avant-projet, l'assistance aux contrats travaux, la vérification des dossiers d'exécution, la direction de l'exécution des travaux, le dossier de consultation des entreprises et la publication du marché public.

Vote 13 pour

2- Délibération pour demander une subvention au Conseil Départemental

Dans le cadre de la politique territoriale, un appel à projets a été lancé par la CCNS qui supervise la répartition des crédits. Le projet d'aménagement des rues Salengro et Brossolette, estimé à 590 000 € HT, est éligible et une demande de subvention doit être faite

Lors de l'étude avec le directeur des routes, il faudra aussi demander celles des amendes de police

➔Vote : 13 pour

3- Devis pour un candélabre solaire à la résidence des Vignes

M. le Maire précise que lors de la suppression du candélabre sur le rond-point qui a été arasé, le bout de la rue n'est plus suffisamment éclairé. Il y a lieu de remédier à cette situation avec un candélabre solaire. Cette solution a été retenue puisqu'il n'y a pas de réseau électrique. D'autres zones similaires ont été évoquées.

➔Vote : 13 pour

4- Toiture COMLEV

M. le Maire explique que le hangar de la société COMLEV est un bâtiment communal dont la toiture est en très mauvais état. Il y a de nombreuses fuites notamment au niveau du chéneau et cela est problématique pour les matériels stockés.

L'entreprise a demandé des devis pour refaire cette toiture en bacs acier. Ceux-ci vont de 50 774 € HT à 31 157,52 € HT chez Fontaine à Aumale. Ils devront être redemandés puisqu'ils sont à l'ordre de COMLEV.

Le conseil est d'accord pour réhabiliter ce bâtiment mais il faut que le loyer de COMLEV (600€/mois) soit revu à la hausse. Contactée, l'entreprise serait d'accord pour une hausse de 100€ en arguant qu'elle a déjà effectué des réparations assez onéreuses.

Le conseil veut bien entreprendre des travaux à condition que le loyer soit de 1000€/mois.

➔Vote : 13 pour

5- Devis pour la réparation de la chaudière de la Vieille Ecole

L'une des chaudières est de nouveau en panne, le corps de chauffe est à remplacer. L'entreprise Dambreville a fourni un devis de 2403,66 € HT. De même, un moteur est défectueux. Son remplacement s'élève à 311,09 € HT.

➔ Vote : 13 pour les deux devis

6- Demande de dégrèvement de la TFNB pour les jeunes agriculteurs

Cette demande émane des jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) qui cultivent sur le territoire. Aucun ne réside sur le village. Au vue des pratiques de certains pour acquérir des terres, le conseil s'oppose à ce dégrèvement.

➔ Vote : 13 contre

7-Délibération pour le tableau des effectifs

M. le Maire présente le tableau des effectifs à ce jour avec les catégories d'emploi, de grade, les fonctions et la durée de service. Celui-ci intègre les mouvements intervenus suite au changement de grade.

➔Vote : 13 pour

8-Information concernant le recrutement

La consultation des offres ne fait apparaître que peu de candidature répondant au grade de rédacteur demandé. A ce jour trois postulantes ont été reçues et l'on attend encore pour fixer notre choix. Il faudrait peut-être ouvrir la demande de poste au niveau d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

9- Information concernant les travaux d'effacement

Ces travaux prévus pour durer 4 mois se déroulent normalement. Les riverains nous font état du sérieux de l'équipe de l'entreprise CEGELEC.

Le transfert des enfants de la maternelle a été problématique à cause des engins de chantier et des tranchées. Pour éviter cette zone en travaux, les enfants sont passés par le terrain derrière le gymnase pendant une semaine et un encadrant supplémentaire a été rajouté.

Les conditions de passage en toute sécurité sont étudiées avec le chef de chantier en fonction de l'avancement des travaux

Mme Licour fait part d'une pseudo pétition qui lui a été montrée par une parente d'élèves.

10- Information concernant les vestiaires du terrain de foot

Monsieur le Maire précise que les travaux avancent normalement. Le gros œuvre est terminé et les huisseries sont posées. La chape est coulée. Il reste à mettre en place la rampe d'accès et le pallier qui permettra d'accéder aussi aux anciens vestiaires L'électricité est mise en place. L'isolation se fait par l'extérieur et pour parfaire cela un habillage en clin sera posé.

11-Information concernant la Pharmacie

M. Le Maire indique qu'il a été informé par Monsieur Housieaux que celle-ci allait fermer fin novembre.

12- Info Brise soleil

Les brise-soleil qui se sont décrochés vont être remplacés. De même, ceux dont la fixation n'est pas conforme d'après les experts vont être déposés et remis en place avec un scellement adapté. Tous ces travaux sont couverts par l'assurance de la garantie décennale de l'entreprise même si celle-ci est en liquidation judiciaire.

13- devis panneaux de signalisation

Monsieur Fournet transmet un devis de la société SES qui s'élève à 4118,75€ HT concernant différents panneaux à mettre en place dans le village.

➔Vote : 13 pour

Mme Licour qui a accompagné les enfants trouve que le temps de la pause méridienne est trop court. Le problème sera évoqué lors du prochain conseil d'école.

Prochain conseil : VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 Octobre 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: Mmes Bellebouche, Bogaerts, Decerf, Lanckriet,
Mrs Fournet, Langlois, Lefebvre, Talva, Vasseur

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Sené à M. Fournet
M. Fontaine à M. Talva
Mme Duflos à M. Lefebvre
Mme Licour à Mme Decerf

Absent(e)s : M. Blondel

➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 4 - Absents : 1

En début de séance, une minute de silence a été observée en mémoire de Samuel Paty et des morts dans la basilique de Nice.

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Choix de l'entreprise pour les travaux de déconnexion d'eaux pluviales

La commission d'appel d'offres a ouvert les 4 offres qui sont maintenant en dématérialisées sur les 8 entreprises qui avaient retiré le dossier.

Entreprise	Rue R. Salengro	Rue P. Brossollette	Rue de Hedicourt	Total HT	Total TTC
EUROVIA	124 222,13 €	89 449,05 €	21 254,86 €	234 947,15 €	281 936,58 €
LHOTELLIER - STPA	115 167,76 €	73 803,37 €	14 540,00 €	203 511,13 €	244 213,35 €
SADE	244 507,00 €	164 042,00 €	42 081,00 €	453 782,00 €	544 538,40 €
EIFFAGE	131 061,73 €	81 411,73 €	15 407,28 €	227 880,74 €	273 456,88 €

La maîtrise d'œuvre EVIA a vérifié les offres et a analysé le mémoire technique selon des critères bien définis.

A partir des critères, le classement final s'établit comme suit.

Entreprise	PRIX	MEMOIRE	TOTAL	Classement
EUROVIA	51,97	34	85,97	3
LHOTELLIER - STPA	60	35,4	95,4	1
SADE	26,91	27,6	54,51	4
EIFFAGE	53,59	36	89,59	2

Le Maire propose d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'entreprise Lhottelier-STPA pour **203 511,13€ HT**

Vote 14 pour

2- Délibération pour demander une subvention DSIL à la préfecture et plan de financement

Dans le cadre du plan de relance, une subvention d'état la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) peut être accordée pour certains projets. Il y a lieu de faire cette demande pour le projet de déraccordement des rejets d'eaux pluviales des réseaux d'assainissement et infiltration à la source.

Vote : 14 pour

Le plan de financement pour ce projet s'établit comme suit :

DSIL	30%
Agence de l'Eau	40%
Emprunt	20%
Commune	10%
TOTAL	100%

La subvention de l'Agence de l'eau est déjà accordée à 40% sans bonus.

➔Vote : 14 pour

3- Devis pour la sécurisation du réseau d'eau potable

M. le Maire précise qu'il y a nécessité de prévoir l'interconnexion de l'alimentation d'eau avec la conduite d'eau de la CCI passant en bout de territoire pour sécuriser le réseau d'eau. Cette mesure est demandée par l'administration pour permettre des constructions dans le cadre du PLUI.

Un devis est fourni par Véolia de 62 845€ HT pour la sécurisation

➔Vote : 14 pour

4- Demande de subvention à la Préfecture, à l'Agence de l'Eau et plan de financement

Tout comme pour le projet précédent, il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du DSIL de 40% et de 20% à l'Agence de l'Eau pour la sécurisation et la modernisation de notre réseau d'eau potable.

➔Vote : 14 pour

Le plan de financement pour ce projet s'établit comme suit :

DSIL	40%
Agence de l'Eau	20%
Emprunt	20%
Commune	20%
TOTAL	100%

➔Vote : 14 pour

5- Devis pour la rénovation énergétique d'un bâtiment communal

La toiture du bâtiment communal loué à l'entreprise COMLEV est à rénover pour diminuer la facture énergétique. Des devis ont été demandés.

Le devis de l'entreprise Fontaine d'Aumale de 31 157 € HT est le moins disant.

➔Vote : 14 pour

6- Demande de subvention DSIL à la Préfecture

Cette demande de 50% pour le DSIL fait suite aux mesures dédiées aux investissements des collectivités locales.

➔ Vote : 14 contre

Le plan de financement pour ce projet s'établit comme suit :

DSIL	50%
Emprunt	20%
Commune	30%
TOTAL	100%

7-Extension du jardin d'urnes

M. le Maire informe la nécessité d'étendre le jardin d'urnes qui se trouve à l'entrée du cimetière puisque celui-ci est déjà à saturation. Il a demandé un devis à l'entreprise Peltot mais celui-ci n'est pas arrivé.

8-Primes de fin d'année

La commission du personnel s'est réunie et a déterminé les primes pour chaque agent en fonction de plusieurs paramètres. Celles-ci vont de 300 à 630 € en fonctions de critères. Le montant de chaque prime attribué à l'agent est communiqué à l'assemblée.

Monsieur le Maire demande d'entériner le travail de la commission.

➔Vote : 14 pour

9- Information concernant les travaux d'effacement

Ces travaux vont encore durer 1 mois. Actuellement, la rue Marcel Digeon est en tranchées. Il a eu quelques problèmes avec le transfert des enfants de la maternelle à cause des engins de chantier et des tranchées. Il y a eu aussi quelques vols de cuivre et du vandalisme. Les candélabres de la rue Maurice Garin vont être érigés au cours de la semaine 45. La pose d'enrobé est prévue le 9 novembre par l'entreprise Colas. Le raccordement électrique des habitations est en cours. Il restera le raccordement téléphonique qui est parfois problématique. Enfin viendra la dépose des poteaux et la réfection définitive des trottoirs.

10- Information concernant les vestiaires du terrain de foot

Monsieur le Maire précise que les travaux touchent à leurs fins. Le gros œuvre est terminé, le tout-à-égout raccordé, la rampe et la terrasse terminées ainsi qu'un cheminement d'accès. Le carrelage et la faïence sont posés. L'installation électrique et du chauffage sont en cours. Il reste la mise en place des plafonds et des travaux de peinture.

11-Information concernant la friche Delavière

M. Delavière est vendeur de l'ensemble de cette propriété mais il faut traiter avec son avocat. Lors d'une rencontre avec ce dernier, il nous a fait part des exigences de son client. Celles-ci s'élèvent à 180 000€ pour cette ruine.

La commune a offert 130 000€ auquel il faut ajouter le démontage (environ 50 000€).

Madame Delavière accepterait notre offre.

Pour l'instant la situation est bloquée ce qui implique de différer l'aménagement de la rue.

12- Info logement communal

La libération de ce logement va se faire puisqu'il y a une ordonnance de résiliation de bail.

13- Infos fêtes de fin d'année

Madame Decerf expose les différentes manifestations qui vont se dérouler en fin d'année.

Le goûter des aînés étant annulé, la distribution des colis se fera le samedi 12 décembre de 9h à 12h30 salle Jean Paszek.

Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés dans les écoles du village se déroulera sur le temps scolaire, sans parents le vendredi 11 décembre salle Jean Paszek en deux représentations. Une à 9h pour l'école Jules Renard l'autre à 10h15 pour les primaires.

La distribution des cadeaux se fera le samedi 12 de 9h à 12h30 salle Jean Paszek. Tout comme pour le Noël des bambins (enfants de moins de 3 ans non scolarisés).

Le colis du personnel communal sera remis au même endroit sur le même créneau horaire.

Aucunes de ces distributions ne pourra se faire en dehors de cette date.

Vu l'incertitude quant à la levée du confinement, le Marché de Noël est annulé.

La tournée du Père Noël dans les rues du village est maintenue le 21 décembre.

14- Changement des statuts du SISCO

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SISCO est devenu syndicat mixte fermé. Il y lieu de changer les statuts et le président souhaite établir le siège social à Saint-Sauveur.

➔Vote : 14 pour

Prochain conseil : VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 Novembre 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: Mmes Bellebouche, Bogaerts, Decerf, Duflos, Lanckriet, Licour
Mrs Blondel, Fontaine, Fournet, Langlois, Lefebvre, Talva, Vasseur
Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Sené à M. Fournet

➔ Présents : 14 - Pouvoirs : 1 - Absents : 0

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

Mme Licour remercie tous ceux qui participent à la collecte de la banque alimentaire et les conseillers peuvent déjà visualiser le produit du premier jour de quête dans les magasins Uexpress d'Ailly et Carrefour Contact de Picquigny stocké en Mairie.

1-Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

1. comme suit :

Cadres d'emplois/Grades	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Attaché (catégorie A) Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (catégorie B) Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	1TC 35h (titulaire) 1 TNC 32h00 (titulaire) 1 TNC 32h00 (titulaire)
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	2 TNC 20h00 (titulaire) 2 TC 35h (titulaire)
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 TC 35h (titulaire)
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC 20h (titulaire) 2 TNC 32h (titulaire) 1 TC 35h00 (titulaire)
Filière animation Animateur	Animateur Adjoint territorial d'animation	1 TC 35h00 (titulaire) 1 TNC 28h (titulaire)
Filière sociale Agent des écoles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM)	2 TNC 32h00 (titulaire)
Filière police Garde champêtre	Garde champêtre chef principal	1 TC 35h00 (titulaire)

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés et ont signé au registre tous les membres présents.

Vote 15 pour

2- Participation mutuelles 2021

La participation forfaitaire de la commune aux mutuelles de maintien de salaire et de santé dans le cadre d'un contrat labellisé était jusqu'à présent de 7,50 € pour le maintien de salaire et 10 € pour la garantie santé.

Monsieur le Maire propose de passer à 10 € pour la garantie maintien de salaire
et 15 € pour la garantie santé

➔Vote : 15 pour

3- Autorisation pour investissement 2021 (1/4 BP 2020)

Comme tous les ans, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au BP 2020

Chapitre	Libellé	Budgétisé 2020	<i>Montant retenu</i>
			Soit 1/4
21	Immobilisations corporelles	1.645.493,43 €	
2111		500.000 €	125.000€
2128		30.000 €	7.500 €
21311		100.000 €	25.000 €
21312		100.000 €	25.000 €
21318		300.000 €	75.000 €
2151		5.000 €	1.250 €
2152		300.000 €	75.000 €
21538		200.000 €	50.000 €
2182		30.000 €	7.500 €
2183		30.000 €	7.500 €
2184		30.000 €	7.500 €
2188		20.493,43 €	5.123,35 €

➔Vote : 15 pour

4- Autorisation pour investissement 2021 (1/4 Budget de l'eau 2020)

De même, il y a lieu de prendre une délibération pour le budget de l'eau pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au Budget de l'eau 2020

Chapitre	Libellé	Budgétisé 2020	<i>Montant retenu</i>
			Soit 1/4
2156	Matériel spécifique	240.000 €	60.000 €
2763	Créances collectivités	59.000 €	14.750 €

➔Vote : 15 pour

5- Rapporter délibération du 30 10 2020

Le contrôle de légalité de la Préfecture nous demande de rapporter la délibération du 30 octobre relative aux primes de fin d'année puisque celles-ci doivent être versées dans le strict respect des modalités de la délibération du 20 octobre 1981 avec un minima de 300 € et un maxima de 630 €

➔Vote : 15 pour

6- Charte du réseau de bibliothèques

Mme Licour présente la charte de réseau lecture intercommunal qui lie la CCNS (Communauté de Communes Nièvre et Somme) et notre commune. Celle-ci met à disposition du matériel, un logiciel, des livres et un réseau d'échange entre les différentes médiathèques du territoire de l'intercommunalité.

➔ Vote : 15 pour

7- Occupation temporaire de terrain

Monsieur le Maire signale qu'il a envoyé un courrier à TEF (Transport Eloy Frères) au sujet du non-respect de la convention d'utilisation qui lie la commune à cette entreprise jusqu'au 30 juin 2021. Sur celle-ci, il était stipulé qu'aucun dépôt ne devait être effectué, que le nettoyage des abords était à la charge de l'entreprise et que le stationnement des bennes ne devait pas se faire en dehors du site.

Comme aucune de ces trois conditions n'est respectée, le Conseil décide de mettre fin à cette convention d'utilisation de terrain le 30 juin 2021.

➔Vote : 14 pour 1abst

8-Devis cavurnes

Monsieur le Maire présente le devis du marbrier Peltot pour l'installation de 9 cavurnes en complément des 12 déjà installées en raison de la demande importante de ce genre de sépulture. Prix : 1458 € HT

➔ Vote : 15 pour

9- Information sur le recours du PLUI

La commune a intenté un recours contre le PLUI piloté par la communauté de communes. Celle-ci a envoyé son mémoire de défense au Tribunal Administratif et rejette les arguments avancés par la commune. Un complément d'information devra être apporté au vu des erreurs relevées sur le mémoire de défense.

10- Information sur les travaux dans le village

Les travaux d'effacement de réseaux se poursuivent et les nouveaux candélabres sont érigés. Les branchements chez les particuliers s'effectuent sans trop de problèmes.

L'extension des vestiaires du terrain de foot se termine, il reste la rampe et les protections des fenêtres. Lors de la réception des travaux quelques imperfections ont été soulignées.

Les travaux de déconnexion des eaux pluviales vont démarrer d'ici la fin de cette année. Une réunion d'information avec la maîtrise d'œuvre, l'entreprise et les riverains des secteurs concernés est prévue le jeudi 3 décembre à 18h30 en Mairie.

11-Délibération sur les places au cimetière

Lors d'un Conseil Municipal de novembre 2019, celui-ci avait décidé, en fonction du nombre important de demandes de l'extérieur, que les places du cimetière étaient désormais réservées aux habitants du village. Cela avait été noté dans le Canard Municipal mais il n'y avait pas eu de délibération. Il y a lieu d'en prendre une à ce sujet.

Vote 13 pour 2 abst

12- Avis pour la vente éventuelle de logements HLM

L'Amsom (ex Opsom) nous consulte au sujet de la mise en vente possible de logements HLM du parc situé rue Julian Grimau. Comme la demande de location de ce type de maisons est importante, la commune émet un avis défavorable à la vente.

Vote : le Conseil s'oppose à l'unanimité

13- Délibération pour l'adhésion de Longeau à la FDE

La commune de Longeau souhaite adhérer à la Fédération Départementale d'Energie et il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable.

➔Vote : 15 pour

14- Infos diverses

Madame Decerf informe l'assemblée du déroulement de l'Arbre de Noël des enfants, de la confection et de la distribution des colis des aînés en fonction de la situation sanitaire.

Vendredi 11 : confection des colis salle Jean Paszek à 20h30

Samedi 12 : distribution des colis et des jouets de 9 à 12 h 30 dans la salle Paszek en respectant les mesures de distanciation.

Prochain conseil : VENDREDI 15 JANVIER 2021 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal